



## LA TENUE PROFESSIONNELLE EN EMS

Août 2015 – V 1

### INTRODUCTION

Les établissements médico-sociaux (EHPAD, MAS et FAM) sont de véritables substituts au domicile mais sont surtout des lieux d'hébergement collectifs qui accueillent des personnes âgées ou des personnes en perte d'autonomie, immuno-déficientes et fragiles. Dans ces établissements, des soins de nursing voire techniques peuvent être dispensés. Ces éléments justifient la prise en compte du risque infectieux pour assurer qualité et sécurité de la prise en charge des résidents.

Dans ce contexte, la tenue professionnelle est un élément majeur qui participe à la prévention du risque infectieux. En effet, elle a pour but de remplacer la tenue de ville afin **de limiter le risque infectieux** lié à la transmission de micro-organismes omniprésents dans l'environnement et de **protéger ainsi le résident et les professionnels**.

### OBJECTIF DE LA PLAQUETTE

Rappeler aux acteurs et instances les bonnes pratiques en matière de tenue professionnelle afin de maîtriser le risque de transmission croisée.

### ACTEURS CONCERNES

Tout professionnel salarié de l'établissement et/ou intervenant libéral (médecin, IDE, AS, AMP, ASH, kinésithérapeute, éducateur, animateur, professionnel de lingerie, professionnel de restauration, pédicure...) participant à la prise en charge du résident doit porter une **tenue professionnelle adaptée**.

Les règles régissant les modalités de gestion de la tenue professionnelle (critères de choix, règles d'utilisation, d'entretien et de stockage) sont définies et validées au niveau institutionnel, stipulées dans le règlement intérieur et communiquées aux acteurs concernés.

### PRE-REQUIS

- Hygiène corporelle du professionnel
- Cheveux propres et attachés s'ils sont longs
- Ongles courts, propres, sans vernis ni faux ongles ou gel
- Mains et poignets sans bijoux

### ACCESSOIRES

- La montre est accrochée à la tunique ou à la blouse et elle est facilement nettoyable.
- Les badges sont thermocollés. S'ils sont amovibles, ils doivent être nettoyables et nettoyés au minimum une fois par semaine.
- Certains dispositifs médicaux réutilisables non stériles (ciseaux, pinces...) ou autres matériels (stylos...) peuvent être tolérés dans les poches mais ils doivent être limités à l'exercice professionnel. Ils doivent être nettoyés régulièrement avec un détergent désinfectant selon la procédure institutionnelle de désinfection du matériel réutilisable.

### A proscrire :

- Le **stock de matériel** dans les poches : sparadrap, gants, huile de massage...
- Les effets ou objets personnels : crème pour les mains, téléphone portable, paquet de cigarette...

## RECOMMANDATIONS VIS-A-VIS DE LA TENUE PROFESSIONNELLE

### CARACTERISTIQUES :

- la tenue est adaptée à l'activité pratiquée : blouse **OU** tunique/pantalon **OU** tenue dédiée (tee-shirt/pantalon),
- les manches courtes sont à privilégier pour permettre une bonne technique d'hygiène des mains
- la tenue est complétée du port de chaussures spécifiques à l'activité, silencieuses, antidérapantes, facilement nettoyables, fermées sur le dessus, confortables et ergonomiques
- la tenue est revêtue à la prise de poste et ôtée en fin de journée,
- la tenue est changée chaque jour et chaque fois qu'elle est souillée,

### MATIERE :

- privilégier un mélange polyester coton (le plus souvent 65%/35%) pour faciliter l'entretien, ce textile autorisant un lavage à haute température (60°) comme recommandé.

### GESTION :

- individuelle :
  - o une hygiène des mains est réalisée avant d'enfiler la tenue et après l'avoir retirée
  - o le stockage dans les poches est limité au strict minimum
  - o les poches sont vidées avant évacuation dans le circuit du linge sale.
  - o les effets personnels (foulard et vêtements civils (gilet)) par-dessus ou dépassant de la tenue professionnelle sont à proscrire
- institutionnelle :
  - o pour les salariés, la tenue professionnelle est fournie et entretenue par l'établissement en interne ou en sous-traitance.
  - o pour les intervenants extérieurs, la tenue professionnelle est mise à disposition et gérée par l'établissement
  - o la tenue est stockée dans un endroit propre, sec et à l'abri de toute contamination.
  - o une dotation suffisante est disponible dans l'établissement.

## LES ELEMENTS DE PROTECTION DE LA TENUE PROFESSIONNELLE

Dans le cadre **des précautions standard**, une surblouse ou un tablier plastique à usage unique protège systématiquement la tenue professionnelle chaque fois qu'il existe un risque de projection ou d'aérosolisation de sang ou de liquide biologique ou lors de la réalisation de soins mouillants.



**1 TABLIER pour 1 RESIDENT**

Plaquette  
et  
formation  
PS en EMS  
RFCLIN

Une protection est également revêtue lors d'un soin direct auprès d'un résident requérant des **précautions complémentaires de type contact**.

Remarque : le port de tablier est également recommandé lors de la réalisation des tâches hôtelières : distribution et aide au repas.

### REFERENCES :

- SF2H/ORIG. Prévention des infections en établissements d'hébergement pour personnes âgées. 2009
- CCLIN Sud-Ouest. Recommandations pour une tenue vestimentaire des personnels soignants adaptée à la maîtrise du risque infectieux. 2008
- SF2H. Surveiller et prévenir les infections associées aux soins. 2010
- CCLIN. Maîtrise du risque infectieux en EHPAD – Fiches Techniques/Pratiques – 2011
- Antenne régionale du CCLIN Paris Nord en Picardie. Fiches de bonnes pratiques d'hygiène en EMS. 2011
- CCLIN Paris-Nord. FAQ – Etablissements Médico-Sociaux – 04/2014

**Conception** : dispositif d'appui aux EMS – IDE de territoire en hygiène

**Relecture** : E. Tissot, Dr F. Berjamy, Dr N. Floret - RFCLIN